

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
8 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 8 du mois de septembre à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.

PRESENTS : Karine MICHOT, Christophe BESNE, Marc REUILLON, Hervé BARON, Pascal JAULIN, Nicole LOUVEAU, Séverine MARTY BESCHON, Claude PASDELOUP, Gilles SAGET-LETHIAS, Leïla SALHI, Alexandra TINGAULT

ABSENTS EXCUSES : Yannick CONGRAS (a donné procuration à Leïla SALHI), Éric LEBERT (a donné procuration à Marc REUILLON), Jérôme MARCADET (a donné procuration à Karine MICHOT), Philippe TINGAULT

Secrétaire de séance élu: Pascal JAULIN

En début de séance, madame la Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour trois nouveaux points qui seront débattus. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- *Tarif salle des fêtes*
- *Colonnes d'apport volontaire enterrées*
- *Remboursement des frais de déplacement*

TARIF SALLE DES FETES

Madame Nicole LOUVEAU, conseillère municipale en charge de la salle des fêtes, expose la nouvelle tarification de location :

	1 jour		2 jours	
	C	HC	C	HC
petite et grande salle + salle de chauffe	200 €	300 €	300 €	400 €
grande salle +salle de chauffe	170 €	280 €	250 €	380 €

C : commune / HC : hors commune

Petite salle (uniquement pour réunion)	$\frac{1}{2}$ journée	50 €	1 jour	100 €
---	-----------------------	------	--------	-------

Tarif applicable à partir au 1^{er} octobre 2015

Les locations réservées avant cette date conservent le tarif de la délibération du 29 avril 2014.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux **votent à l'unanimité** le nouveau tarif.

Vote pour: 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Madame la Maire expose la nécessité pour les agents communaux de se déplacer ponctuellement avec leur véhicule personnel pour raisons professionnelles,

Les conseillers municipaux délibèrent et votent pour le remboursement des frais de déplacement selon les textes réglementaires,

Vote pour: 13 / Contre : 0 / Abstention : 1

COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE ENTERREES

Madame la Maire présente la proposition du SMIEEOM de favoriser l'intégration du mobilier urbain et de mettre en œuvre des colonnes enterrées pour la collecte des déchets recyclables.

Cette réalisation sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La commune participe au financement du projet en prenant à sa charge la partie « Génie Civil » qui se situe environ à 25% du coût total. Le SMIEEOM prend à sa charge les 75 % restants.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux,

* **votent à l'unanimité** pour que la commune pose sa candidature pour ces travaux pour le point d'apport volontaire situé dans le bourg près du hangar communal,

* autorisent le syndicat à réaliser les travaux en qualité de maître d'ouvrage délégué,

* s'engagent à verser au SMIEEOM une subvention qui servira à couvrir les coûts de génie civil et déviation de réseaux,

* s'engagent à ouvrir les crédits sur le Budget Primitif 2016.

Vote pour: 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

PLUI PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL / MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL-DE-CHER-CONTROIS RELATIF AU PLUI

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a des impacts majeurs sur de nombreux documents d'urbanisme existants. Pour poursuivre le développement maîtrisé du territoire communautaire et de ses communes, il convient de procéder rapidement à leur révision.

Plutôt que de juxtaposer une succession de documents d'urbanisme communaux, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement, lors de sa séance du 18 juin 2015, à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) afin de bâtir un projet d'aménagement et de développement cohérent du territoire, au sein duquel chacune des 29 communes s'inscrira, tout en préservant les spécificités locales de chacune. L'objectif est de construire un projet de territoire équilibré et solidaire.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis par l'ajout de la compétence sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ **N'approuve pas à l'unanimité** la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis pour la prise de la compétence sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, comme suit :

Article 5 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

2- Aménagement de l'espace

Ajout : Elaboration, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dans l'attente de l'approbation d'un PLUI, la Communauté de Communes est compétente pour finaliser les procédures d'élaboration, révision de POS / PLU / Cartes communales initiées par les communes membres avant le transfert de la dite compétence à l'EPCI, ainsi que pour engager et mener les procédures de modification et de révision à modalités allégées des POS / PLU / Cartes communales en vigueur sur les communes membres.

Vote pour: 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Christophe BESNE, maire adjoint ayant délégation pour le service assainissement individuel et collectif, présente le rapport annuel du prix et de la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité ce rapport

Vote pour: 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

FESTILLESIME 41

Madame la Maire présente la possibilité d'accueillir deux spectacles dans le cadre de Festillésime 41 organisé avec le soutien financier du Conseil Général:

- un duo piano/violoncelle « La compagnie du cèdre » pour un concert le 14 octobre 2016.
Le prix du concert est de 1200 €.
- une compagnie théâtrale La Ben Compagnie pour une représentation de « L'école des mères » de Marivaux fin mars/début avril 2016. Le prix du spectacle est de 2150 €.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux,

Votent favorablement pour ces deux projets

Vote pour: 13 / Contre : 0 / Abstention : 1

Autorisent madame la Maire à présenter une demande de subvention pour chaque projet auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis.

S'engagent à inscrire les crédits au Budget Primitif 2016

VIREMENT DE CREDIT

BUDGET ASSAINISSEMENT

Virement de crédit n°2/A/2015

Madame la Maire expose qu'une étude technique effectuée pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif à Coulomnes d'un montant de 3 169,40 € a donné lieu à des travaux, il convient de rattacher cette étude aux dits travaux,

En conséquence, il convient de prévoir les crédits à cet effet avec cette opération d'ordre:

Recettes			Dépenses		
041	Frais d'étude	+ 3 169,40 €	041	Travaux construction extension réseau Coulomnes	+ 3 169,40 €
203			2315		

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux, votent à l'unanimité le virement de crédit : Vote pour: 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Virement de crédit n°3/A/2015

Madame la Maire expose la nécessité des virements de crédit suivants :

615	Entretien et réparation	- 498 €	1641	Emprunts	+1284 €
706129	Reversement redevance modernisation réseaux	-121 €	021	Virement section fonctionnement	-1284 €
6061	Electricité et eau	-315 €	023	Virement section investissement	+1284 €
658	Charges gestion courante	- 150 €			
6611	Intérêts emprunt	-200 €			

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux, votent à l'unanimité les virements de crédit : Vote pour: 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

BUDGET COMMUNE

Virement de crédit n°2/C/2015

Madame la Maire expose la nécessité du virement de crédit suivant :

60622	Carburants	- 510 €	666	Pertes de change	+ 510 €
-------	------------	---------	-----	------------------	---------

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux, votent à l'unanimité les virements de crédit : Vote pour: 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

EMPRUNT

Madame la Maire expose qu'un emprunt dit « toxique » pour l'aménagement dans le cadre « Cœur de village » a été contracté en 2002 avec un taux d'intérêt fixe indexé au franc suisse.

Depuis plusieurs trimestres, cet emprunt génère un surcoût important lié à l'écart de change défavorable euro/franc suisse.

Madame la Maire a pris contact avec la banque pour négocier de nouvelles modalités de remboursement : un taux d'intérêt plus bas sans indexation.

TRAVAUX

Madame la Maire fait le point des travaux importants effectués depuis le début de l'année :

VOIRIE

* Le cheminement piétonnier le long de la RD 52 a été achevé début septembre et des plantations sont prévues dans l'automne pour matérialiser l'espace entre la chaussée et le chemin

* Les travaux de débarnage sur la rue de Cornilly ont été faits 1^{ème} quinzaine de septembre et des nouveaux point lumineux sont prévus pour renforcer l'éclairage public existant

HANGAR COMMUNAL

* Les travaux d'agrandissement du hangar communal seront terminés fin septembre

ECOLE / CANTINE

* les huisseries des fenêtres de la cantine ont été remplacées par des huisseries en PVC et double vitrage en juillet

* la bordure dans la cour de l'école le long du bâtiment a été réalisée en pavé en août

* le panneau de bois sous le préau a été repeint avec une peinture pour tableau noir cet été

* les préaux ont été repeints cet été

* le bungalow anciennement « club house » du club de foot Feings/ Fougères/

Ouchamps a été installé dans la cour de l'école début septembre. Les travaux de nettoyage et d'installation sont en cours.

MAIRIE

* Le portail d'entrée dans la cour a été repeint

* Salle des mariages :

Les anciennes huisseries en bois non isolantes ont été remplacées par des huisseries en PVC et double vitrage

La salle a été repeinte

SITE INTERNET

Le site a été complètement remanié pour une présentation plus simple et agréable. Il sera mis à jour par Pascal JAULIN, en collaboration avec Herve BARON et Séverine MARTY BESCHON conseillers municipaux. Tous les conseillers municipaux sont invités à leur transmettre les informations pour que ce site soit mis à jour pour refléter la vie dans la commune.

